

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique SYLVESTRE, Maire.

Date de la convocation le 13 février 2024

Présents : BLANC Alexandre, CASTAING Marie-Thérèse, CHARVE Bruno, LANCIEN Gaëlle, LECLERCQ Frédéric, MOURIQUAND André, PION Thierry, PRAL Isabelle, SYLVESTRE Dominique, THIVOLLE Brigitte.

Secrétaire de séance : PRAL Isabelle

La séance est ouverte à 20h.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023.

Après avoir procédé à quelques corrections minimales, le conseil municipal a approuvé le procès-verbal à l'unanimité.

Arrivée de Mme CASTAING Marie-Thérèse à 20h10

2. Budgets : principal et budget annexe :

- Adoption du compte administratif et du compte de gestion – Budget principal-Exercice 2023

Arrivée de Mr BLANC Alexandre à 20h15

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Le Maire ayant quitté la séance, l'assemblée siège sous la présidence de Madame Brigitte THIVOLLE.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	DEPENSES	262 556.10	181 034.72
	RECETTES	325 647.83	58 694.14
TOTAL EXCERCICE 2023	RESULTAT	63 091.73	-122 340.58
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 2022	Report en section de fonctionnement (002)	147 049.95	
	Report en section d'investissement (001)		102 044.10
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE 2023	210 141.68	-20 296,48

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a approuvé avec 9 voix pour.

- Adoption du compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe arrêté comme suit :

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2023.

Le Maire ayant quitté la séance, l'assemblée siège sous la présidence de Madame Brigitte THIVOLLE.

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE 2023	DEPENSES	874 102.97	412 297.98
	RECETTES	1 336 094.80	683 532.75
TOTAL EXCERCICE 2023	RESULTAT	461 991.83	271 234.77
REPORTS DE L'EXERCICE N-1 2022	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)		-433 448.62
	TOTAL RESULTAT DE CLOTURE 2023	461 991.83	-162 213.85

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé pour par 9 voix.

- Affectation des résultats du budget principal 2023

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT 2023	-122 340.58	63 091,73
RESULTAT 2022	102 044.10	147 049.95
Reste à Réaliser dépenses	-6 500,00	0
BESOIN DE FINANCEMENT DEPENSES	26 796.48	
TOTAL A AFFECTER EN RECETTES	Compte 1068 26 796.48	Compte 002 183 345.20

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé pour par 10 voix.

- Affectation des résultats du budget annexe 2023 :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT 2023	271 234.77	461 991.83
RESULTAT 2022	-433 448.62	0
BESOIN NET EN DEPENSE D'INVESTISSEMENT	162 213.85	
TOTAL A AFFECTER EN RECETTES		Compte 002 461 991.83

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'est prononcé pour par 10 voix.

3. Avis de la commune sur le projet de programme local de l'habitat « PLH » 2024-2029 de Valence Romans AGGLO

Le PLH est un document stratégique de programmation, outil de l'intercommunalité pour définir sa politique locale en matière d'habitat à l'échelle du territoire communautaire pour une durée de six ans.

En date du 13 décembre 2023, Le conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé le projet de son nouveau Programme Local de l'Habitat pour la période 2024-2029.

On note une hausse des prix de l'immobilier depuis l'année 2016. Le prix moyen pour l'acquisition d'un bien s'élève à 290 000€. Dans l'ensemble de l'Agglo, il est prévu la construction de 1060 logements nouveaux par an, d'ici la fin du PLH.

En ce qui concerne la commune de La Baume-Cornillane, qui fait partie des 8 communes rurales de la plaine de Valence, l'accroissement prévoit 1,8 logement neuf par an. Ce qui est sensiblement identique à la réalité et aux prévisions du précédent PLH. Après avoir ajouté le nom de la commune de La Baume-Cornillane dans la délibération, le conseil municipal a approuvé le projet de programme du PLH, par 8 voix pour et 2 abstentions (Mr Alexandre BLANC et Mme Marie-Thérèse CASTAING).

4. Approbation du choix de maîtrise d'oeuvre validée par la commission d'appel d'offres pour la création de 4 logements locatifs

Lot n°1 : suite aux entretiens négociations qui ont eu lieu en décembre 2023, la Commission d'Appel d'Offres a retenu le cabinet d'architecte BREYTON. Il pourra être demandé des chiffrages pour un habitat traditionnel, mais aussi pour du bâtiment « biosourcé ».

Vote : le conseil municipal a approuvé l'avis de la CAO à l'unanimité.

5. Mise à jour du règlement intérieur de la salle des fêtes communale.

La mise à jour du règlement intérieur de la salle des fêtes est nécessaire afin de renforcer quelques points au niveau de la sécurité et des éventuelles dégradations causées, notamment aux espaces extérieurs de la salle des fêtes.

Après avoir procédé à la relecture de la proposition de règlement et après avoir procédé à quelques corrections, le texte a été validé par le conseil municipal à l'unanimité.

6. Questions et informations diverses

a) *Urbanisme*

PC favorable :

- **NUVOLI Adrien et BOURRON Camille** : maison individuelle et garage.

PC Défavorable :

- **EI Léo GIRARD** : Installation de mobil home.

DP favorable :

- **SUN R SOLUTIONS** pour Mme FREYNE et Mr CHABAL : Installation de panneaux photovoltaïques en toiture.

b) Réflexion sur l'attribution des subventions aux associations en 2024

Une première présentation du tableau des subventions pouvant être attribuées à différentes associations est exposée aux membres du conseil municipal.

Mr Bruno CHARVE indique qu'il est en accord avec les subventions accordées hormis pour l'AARPI, car l'association est composée entre autres par des membres des mairies.

c) PNRV (Parc Naturel Régional du Vercors)

Mr Bruno CHARVE a assisté à une réunion du comité syndical du PNRV. Une charte sera envoyée aux nouvelles communes éligibles pour qu'elles se prononcent sur leur éventuelle adhésion au PNRV, pour une durée de 15 ans.

d) Formation secourisme

La date du samedi 9 mars a été retenue pour que des pompiers de la caserne de la Raye dispensent une formation « premiers secours et utilisation du défibrillateur ». L'inscription est de 65€/personne.

e) PCS (Plan Communal de Sauvegarde)

Ce document est en cours d'élaboration. Le conseil municipal a pris connaissance de son contenu par une relecture attentive. Des cartes rassemblant les différents risques auxquels est exposé la commune seront annexées au PCS.

f) Jumelage

Le camp d'été se déroulera du 14 au 21 juillet en France. Des visites de fermes Balmoises sont prévues le mercredi 17 juillet puisque la journée sera passée sur La Baume.

g) Dossier de la remise en ordre de la voirie communale

Le dossier est presque finalisé. Il reste cependant à analyser la demande d'un administré concernant le chemin rural n°32. Un rendez-vous est prévu avec le propriétaire.

Heure de fin : 22h55

Prochain conseil : 25 mars à 20h.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Dominique SYLVESTRE

Isabelle PRAL

